

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU GRAND AUTUNOIS MORVAN**

**Procès verbal de la séance du 16 Mars 2023**

Le seize mars deux mille vingt trois le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan s'est réuni au Parc des Expositions L'Eduen à Autun sous la Présidence de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan.

\*\*\*\*\*

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Madame Céline **HORREIN**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Monsieur Patrick **CAYEUX** (jusqu'au point 2), Monsieur Robert **GRAS**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 2), Madame Catherine **CHAMINADE** (jusqu'au point 2), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Christine **GAUTHEY**, Directrice Adjointe du CIAS du Grand Autunois Morvan et responsable du pôle Petite Enfance.

**ETAIENT EXCUSES** : Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur François **DE GUELIS** (pouvoir à M. Poignant), Monsieur Louis **BASDEVANT**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Madame Odile **JOLY** (pouvoir à Mme Ducreux), Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Alain **DICHANT**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, administrateurs.

\*\*\*\*\*

Madame BARNAY ouvre la séance à 18h10, fait l'appel des administrateurs et excuse les administrateurs absents. Le quorum étant atteint.

Elle laisse la parole à Monsieur Jean-Louis PORCHERET pour faire une présentation de son association un Bouchon collecté = 1 geste utile.

Il explique que son association a pour but de collecter des bouchons plastique et de liège sur l'ensemble de la collectivité afin d'aider des personnes en difficultés. Le problème que rencontre l'association est qu'il y a peu de demandes alors qu'elle a des fonds. Il ramasse environ 500 kg par mois sur le territoire. Ils sont envoyés à Digoin et sont vendus 360 € la tonne. L'argent récolté est entièrement redistribué.

C'est une économie circulaire qui sert à beaucoup de choses et qui permet d'aider des personnes par des actions directes, notamment en payant les restes à charge.

Il fait également partie du Kiwanis qui aide également des personnes en difficulté mais surtout les enfants.

Monsieur PORCHERET explique que si les administrateurs connaissent des personnes, de ne pas hésiter à les lui adresser.

Monsieur GRILLON demande à Monsieur PORCHERET s'il récolte auprès des écoles.

Monsieur PORCHERET répond que oui, que l'école de CURGY est très active.

Madame MONGOUACHON pense que nous n'avons pas connaissance de toutes les situations qui pourraient être aidées. Elle explique qu'il est seul à récolter les bouchons sur tout le territoire et que peut être le Conseil d'Administration du CIAS pourrait faire une action commune et solidaire pour récupérer les bouchons sur le territoire sur une journée de cohésion.

Madame BARNAY trouve que l'on ne pense pas systématiquement à lui et remercie Monsieur PORCHERET pour son implication et toute l'équipe qui travaille à ses côtés.

### **1°) - ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE RENDU DES ACTES ACCOMPLIS PAR LA PRESIDENTE ET LA VICE-PRESIDENTE, EN VERTU DE LEURS DELEGATIONS**

Madame BARNAY donne lecture du rapport:

**OBJET : Actes accomplis par Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente, en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois Morvan.**

Mes Chers Collègues,

Je vous demanderai de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan sur la période du 21 février au 16 mars 2023 en vertu de leurs délégations.

### **DECISIONS DE LA PRESIDENTE OU DE LA VICE-PRESIDENTE**

**N° 03/2023** du 1er février 2023 concernant la nomination d'un régisseur titulaire de la régie d'avances de la Micro-crèche d'Etang-Sur-Arroux étendue au Centre Pluri-accueil de Mesvres. Suite au départ de Peggy CROCHET, Madame Pauline DERORY est nommée régisseur titulaire d'avances.

**N° 04/2023** du 1er février 2023 concernant la nomination d'un régisseur suppléant de la régie d'avances du Relais Petite Enfance (RPE) et du Pool de puériculture. Monsieur Luc PIRONNEAU est nommé régisseur suppléant à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

**N° 05/2023** du 1er février 2023 concernant la nomination d'un régisseur suppléant de la régie de recettes et d'avances à la Ludothèque étendue à la Ludothèque de Couches. A compter du 1er février 2023, Madame Peggy CROCHET est nommée régisseur suppléant de la régie de recettes et d'avances.

**N°6/2023** du 20 février 2023 concernant la signature du contrat de blanchissage entre le CIAS et l'Esat Les Papillons Blancs de l'Autunois à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour une durée de 12 mois. Ce contrat porte sur le blanchissage d'articles textiles provenant de la Maison de la Petite Enfance Bel Gazou.

Madame BARNAY demande aux administrateurs s'ils ont des questions.

En l'absence de questions, les administrateurs ont pris acte des actes accomplis sur la période du 21 février au 16 mars 2023.

### **3°) - FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Madame BARNAY donne lecture du rapport:

Mes Chers collègues,

Le rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire de la collectivité (Art L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT) et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Le rapport donne lieu à une délibération qui a pour unique objet de prendre acte de la tenue du débat. Cette délibération n'emporte pas par elle-même de caractère décisionnel.

#### **I. Les orientations de la CCGAM**

Après trois années fortement impactées par la situation sanitaire, la guerre en Ukraine et une inflation « galopante », le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 doit faire face à des dépenses qui augmentent plus que les recettes et à des taux d'intérêts qui ont fortement augmentés.

Depuis plusieurs années, l'Exécutif de la CCGAM a appliqué une stratégie pluriannuelle destinée à améliorer les ratios financiers, tout en mettant en œuvre un projet de territoire ambitieux. Cette stratégie s'articule autour des objectifs financiers suivants :

- ✚ **Recherche active de subventions** tant en fonctionnement qu'en investissement,
- ✚ **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement,
- ✚ **Maintien d'un niveau d'investissement**, notamment sur l'entretien du patrimoine existant (travaux d'économie d'énergie sur bâtiments prévus en 2023) et sur l'aménagement de zones économiques,
- ✚ **Une capacité de désendettement inférieure à 12 années d'épargne brute** sur l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes). En 2022, la capacité de désendettement est à 9 ans,
- ✚ **Définir un nouveau projet de territoire**, co-construit avec les Maires et tous les élus de notre bassin de vie. Le pacte financier, fiscal, de confiance et de solidarité, signé en 2021, participe à mettre en place ce projet politique commun.

## **II. Le contexte économique et financier national**

### **1. La croissance nationale**

**En moyenne sur l'année 2022, le PIB augmente de 2,6 %** (après + 6,8 % en 2021 et -7,9 % en 2020). Ce chiffre résulte surtout du rebond d'activité aux deuxième et troisième trimestres 2021, en sortie de crise sanitaire.

**En 2023, la croissance resterait légèrement positive** (+ 0,2 % prévu au premier puis au deuxième trimestre 2023), portant l'acquis à mi-année à environ + 0,6 %. La banque de France voit la croissance à seulement 0,3 %, loin du 1 % prévu par le gouvernement dans la loi de finances 2023.

Le **taux de chômage** était de 7,2 % de la population active en France fin 2022, il pourrait atteindre **7,5 % en 2023** et 8,2 % en 2024.

**L'inflation** était de 5,9 % en décembre 2022, elle devrait être de **5,6 % en 2023** mais le gouvernement table sur une **inflation à seulement 4,3 % en 2023**. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'augmentation des prix de gros de l'énergie. Le budget 2023 poursuit et instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

Les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15 % (contre 4 % en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100 %. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes sont également éligibles au bouclier tarifaire électricité. Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur électricité est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un an à condition d'avoir communiqué avant le 31 mars 2023 aux fournisseurs d'énergie une attestation sur l'honneur précisant le respect des critères d'éligibilité.

Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'est achevée fin 2022. Pour soutenir l'économie, toutes les entreprises continuent d'être aidées (guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz...).

### **II. La loi de finances initiale pour 2023**

La loi de finances 2022 est venue apporter des modifications et des ajustements sur l'ensemble des mécanismes de compensation financière qui ont été mis en place durant la crise sanitaire depuis 2020.

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

Dès l'année 2021, l'inflation apparaissait déjà suite à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19. Le 24 février 2022, la Russie envahit l'Ukraine. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures-gaz, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières.

La CCGAM et son CIAS n'ont pas échappé à l'inflation des prix de l'énergie, de l'alimentation, du carburant et du point d'indice de la fonction publique.

### **III. Présentation générale**

Le budget prévisionnel est estimé à **3 343 176,41€** en recettes et en dépenses ce qui ne permettra pas de tenir dans les 70 000€ autorisé annuel de reprise du résultat pour équilibrer le budget, sauf si le cumul avec les années antérieures non reprises est possible.

Pour la construction du budget 2023, le CIAS est impacté, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive par une baisse de sa subvention d'équilibre versée par la CCGAM, subvention qui se monte maintenant à 1 000 000€.

Cette situation ne permet pas de dégager des dépenses imprévues, car comme chaque année l'intégration du résultat (bien qu'il soit positif, est nécessaire à l'équilibre du budget global. Cette stratégie est une stratégie à très court terme, car 2024 sera certainement du même ordre budgétaire. En 2025, le déficit devra obligatoirement être compensé à hauteur de 1 200 000€ par la CCGAM.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le CIAS compte 80 agents pour 68,79 ETP : 53 titulaires (dont 4 agents en disponibilité pour convenance personnelle, 1 agent en disponibilité maladie et 1 agent qui arrive au 1 avril 2023), 22 agents contractuels de droit public, 1 vacataire, 2 apprentis et 2 agents en contrat PEC (parcours emploi compétence/contrat aidé).

**Les 68,79 ETP** se décompose comme suit : **60,60 ETP** en structures enfance/famille, dont 38,57 ETP sur l'équipement Autun Bel Gazou agréé pour 91 places et **8,19 ETP** pour le siège CIAS (direction, assistantes, animatrice lutte contre l'isolement des seniors et travailleurs sociaux).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale a affiché un réalisé 2022 :

En dépenses de **3 234 232€**

En recettes **3 321 019€**

Pour un résultat de clôture de fonctionnement 2022 de **+394 104€**

## 1) Ressources Humaines

Pour l'année 2023 : En dépenses : **2 538 000€** estimé.

- Revalorisation du traitement indiciaire des travailleurs sociaux avec un rappel au 1er mars 2023 qui n'imposait pas à ce moment-là l'obligation de cette revalorisation, rappel au 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Poste ISCG, 47 425€/an participation de la Ville du Creusot et du CIAS augmentée à hauteur de 7 731€ (Département 15 462€ et Etat 16 500€)
- RIFSEEP : nouveaux versements 2023 multiplié par 2 comparé à 2022,
- Impact sur une année complète de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires établi au 1er juillet 2022, estimation à 78 296€,
- Avancements classiques d'échelons, prévoir d'autres revalorisations en cours d'année.

Un poste d'animatrice non remplacé sur le RPE Etang-sur-Arroux, mais des arrêts longs avec remplacements, qui ont un coût doublé pour les agents titulaires et pour éviter de dégrader les services, au regard des besoins d'accueils formulés par les parents.

Pour mémoire en 2022 : Dépenses **2 496 886€** et recettes **97 595€** (45 000€ poste PRE, IJ, les atténuations de charges prime inflation...). Il est à noter un point positif, la contenance du coût RH, grâce aux mesures prises et malgré les augmentations de l'année 2022 (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, RIFSEEP...).

## 2) Services

### Dépenses de services

Pour l'année 2023 : 122 599€ en dépenses

Pour mémoire en 2022 : Dépenses pour 139 572€: 53 880€ siège CIAS (dépenses liées aux subventions CD 71 et les assurances pour l'ensemble du service) + 6 243€ Aides aux personnes + 66 675€ Subventions aux associations + 12 592€ pour les Aides à la famille (dont le soutien aux jeunes pour le permis de conduire).

Madame BARNAY explique qu'il faut revoir l'aide au permis et notamment la cible.

### Recettes de services

Pour l'année 2023 : 1 000 000€ + 55 636€

Pour mémoire en 2022 : Recettes pour 1 146 011€ dont 1 070 000€ CCGAM + 75 871€ autres subventions (VIF, veille sociale...)

### Petite enfance

Pour l'année 2023 : 93 865€ en dépenses et 1 296 000€ en recettes

Pour mémoire en 2022 : Dépenses de services réalisé 2022/ **86 863€** alimentation, couches, contrats de prestation...

Recettes de services réalisé 2022/ **1 448 301€** dont 318 651€ prestations familles et 1 129 660€ CAF et MSA

### **Relais petite enfance/Ludothèques et Kiosque famille**

Pour l'année 2023 : 17 636€ en dépenses et 144 114€ en recettes

Pour mémoire : Dépenses de services-réalisé-2022/ 15 687€

Recettes de services-réalisé-2022/ 160 122€

### **Délégation de service public et Actions séniors**

Pour l'année 2023 : 369 764€ en dépenses et 352 329€ en recettes

Pour mémoire : Dépenses de services réalisé-2022/ 351 640€ dont 335 699€ DSP delta 15 941€

Recettes de services-réalisé 2022/ 348 769€ dont 326 735€ DSP delta 22 034€

### **Total service en dépenses : 593 762€**

Points de vigilance sur les dépenses : la réorganisation du service véhicules (coûts agents + maintenance, le coût des marchés d'assurances doublé suite au marché CCGAM/Ville et CIAS) la prévention santé (RPS et investissement), le coût essence, la compensation DSP déficitaire en 2023 (qui pourrait être liée à un double effet, augmentation du coût repas (cuisine centrale) et poursuite de la baisse du nombre de commandes).

Madame BARNAY explique qu'il y a quelques difficultés avec notre prestataire et souhaite rencontrer le responsable pour avoir des explications.

Point de vigilance sur les recettes : prestation de service lié au poste de coordination CTG 2024, subvention Etat 2023 sur la veille sociale portée par CIAS, baisse de la subvention CCGAM à intégrer sur le résultat 2022 (-70 000€, subvention ramenée à 1 000 000€). Baisse des recettes relais petite enfance (mais un poste non budgété en 2023 sur Etang/Mesvres). Recettes supplémentaires suite à la labellisation crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) pour environ 30 000€ pour 2023.

### **3) Amortissements**

Pour l'année 2023 : dépenses 43 933€ et recettes 6 993€ (amortissement notamment du réaménagement de la cuisine à Bel Gazou...)

Pour mémoire en 2022 : dépenses 42 948€ (Equipements petite enfance, subventions amorties) pour des recettes d'un montant de 9 229€.

Les investissements, même si le budget peut le permettre, pèsent dans le fonctionnement, delta de 33 719€.

**4) Entretien** pour l'année 2023 les dépenses estimées sont de 9 600€ pour l'ensemble des équipements.

## 5) Bâtiments

Pour l'année 2023 : Augmentation des fluides (électricité notamment), avec des dépenses estimées à **122 735€** et des recettes pour 2 000€ (remboursement des frais liés à la mise à disposition des locaux de la MC pour la garderie périscolaire à la Mairie de Mesvres).

Pour mémoire en 2022 le montant des dépenses s'élevait à 93 150€.

En conclusion de cette présentation, le budget 2023 du CIAS sera proposé au vote du conseil d'administration, le vendredi 7 avril, à services constants.

Pour la préparation du budget 2024, plusieurs pistes sont proposées à la réflexion par les services et la Vice-Présidente et ne concernent absolument pas le budget primitif 2023 ; ce ne sont que des propositions, rien n'est acté notamment pour les équipements de Couches, Mesvres et Etang et qui feront l'objet de discussions avec la CAF :

- Le maintien des services en l'état avec des augmentations chaque année du coût RH et le reversement par la CCGAM au CIAS, des participations des communes aux services petite enfance/fonds de concours (estimation à 108 000€ pour l'année 2023)

Madame BARNAY explique qu'il faut rechercher des pistes d'économies de fonctionnement et redéfinir une nouvelle politique tarifaire : il a été validé au Conseil Communautaire qu'il y ait une participation des communes qui n'ont pas d'AC aux services petite enfance alors qu'ils bénéficient des structures même si des habitants hors communauté les utilisent, il faut voir l'enjeu politique global.

Elle pense qu'il est important d'avoir une offre d'équipements appropriés pour que les jeunes familles viennent s'installer sur le territoire ou une offre pour que les Assistants Maternels aient envie de se former au métier d'Assistants Maternels.

Elle souligne qu'il n'y a pas de hausse des impôts en dehors de la hausse des bases que l'Etat impose à hauteur de 7,1 %.

- Les remplacements dans les structures petite enfance limités, car ils ont un coût important et en conséquence, la réduction systématique du nombre d'enfants accueillis (pour éviter l'épuisement professionnel).

Elle explique que les chefs de service sont obligés d'aller occuper des postes dans les cantines pour remplacer le personnel. S'il le faut il faudra réfléchir à comment éviter l'épuisement professionnel, il faudra peut-être dégrader le service et ne pas ouvrir les structures, en alertant les familles que tous les moyens ont été mis en œuvre pour maintenir les structures.

- Le regroupement des équipes de Mesvres et Etang sur Arroux sur un même site, sans impacter le nombre de places (20) / la gestion des équipes serait simplifiée, (en matière de remplacements) et à terme, une MAM pourrait être envisagée sur l'autre commune en complément.



Elle explique que l'on ne peut pas remettre en cause les structures de Mesvres et Etang qui ne sont pas ouvertes depuis plus de 10 ans comme le préconise la CAF ; elle pense qu'il faut recruter de nouvelles Assistantes Maternelles.

Madame GATIER intervient pour préciser qu'il s'agit bien de pistes de réflexion et qu'il peut y en avoir d'autres.

- La gestion externalisée (MAM...) de la micro crèche de Couches (avec un déplacement des équipes sur Epinac et Autun). Cet équipement connaît une fréquentation annuelle inférieure à 70% depuis 3 ans. Epinac comporte 15 places et les demandes importantes. La direction des deux équipements est actuellement mutualisée.

Madame BARNAY pense qu'il faut refaire une analyse des besoins et voir d'où viennent les personnes qui fréquentent les structures.

Monsieur POIGNANT souhaite savoir quelle est la structure qui a une fréquentation de 70 %. Il pensait qu'il y avait une liste d'attente conséquente.

Madame GAUTHEY explique que c'est exceptionnel et que c'est un problème de personnel et qu'il s'agit bien de Couches.

Madame BARNAY souhaite qu'il y ait une prospective pour la rentrée scolaire 2023 et que nous puissions adapter l'offre et la demande selon les besoins du territoire en fonction des MAM et des Assistants Maternels. Elle pense qu'il faut faire des réunions avec les maires.

- La diminution des agréments sur Autun et Epinac, mais la demande est forte, avec liste d'attente, et tout en versant 624 051€ d'allocations compensatrices, les deux communes continueraient à voir leur niveau de services baisser. Pour mémoire, le montant des allocations compensatrices versées par les 55 communes du territoire de la CCGAM, pour l'action sociale communautaire s'élève à 1 170 377€.

Madame BARNAY pense que dans le DOB il faut mettre en parallèle les sommes versées par chaque commune pour que l'on se rende compte et que cela soit équitable.

- Redonner l'action sociale légale et facultative aux communes, solliciter le département et ses travailleurs sociaux en lieu et place de ceux du CIAS, arrêter le déploiement des actions préventions seniors (retrait de la participation du CIAS à la conférence des financeurs du département de Saône-et-Loire, du dispositif Interco/Villes amies des aînés, arrêt des visites de lutte contre l'isolement, du programme ça bouge chez les seniors et de l'animation du partenariat social local...).

## **Section d'investissement**

Cette section affiche un résultat positif de clôture fin 2002 de 171 851,59€ avant

report et après report et engagement de **196 793,28**.

Le budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **241 805, 59€** avec le report.

Les dépenses principales seront :

- Le renouvellement du matériel pédagogique et de fonctionnement pour les équipements « petite enfance » et la réalisation de travaux.
- Le remplacement d'un véhicule pour les relais petite enfance qui seront amenés à se déplacer, de plus en plus.

**Les administrateurs après avoir pris connaissance de ces éléments se sont prêtés à un débat d'orientations budgétaires.**

Madame BARNAY rappelle que ce budget est volontariste malgré les hausses exogènes sans diminutions de services, sans augmentation de l'impôt. L'épargne brute est à 7 %, et l'épargne nette est à 2,5 % ; le but étant de pouvoir dégager cette épargne pour financer nos investissements en ayant recours à l'autofinancement. Il faut maintenir ce cap malgré la guerre et l'inflation pour relever les défis majeurs et continuer à protéger les habitants, les acteurs de notre territoire et surtout les plus vulnérables d'entre nous.

Le travail entamé avec l'ensemble des maires, des élus communautaires et les différents conseils municipaux est de rechercher des pistes d'économies en fonctionnement, de redéfinir notre politique tarifaire, de rechercher une rationalisation des moyens humains et de matériel, définir des niveaux de services à rendre à la population en fonction des priorités et voir ce qui existe dans le privé, ce travail sera partagé avec l'ensemble des maires et sera la feuille de route de notre territoire pour la rentrée 2023 et que les objectifs soient définis en lien avec notre projet de territoire qui est le maintien de notre population sur notre territoire.

Monsieur ALUZE remercie Madame MONGOUACHON et Mme GATIER avec qui il a toujours un échange constructif et qui essaient toujours de répondre au mieux pour faire des économies, à savoir une économie de 70 000 € par an pour rétablir les comptes de la CCGAM. Il constate que le résultat n'a pas baissé mais la CCGAM ne va pas demander plus au CIAS, qu'il y a un vrai effort de fait ; cependant on ne pouvait pas prévoir l'augmentation de l'énergie, du personnel. Il rappelle qu'à son arrivée il fallait trouver 1,7 million d'économies sur la CCGAM mais aujourd'hui il y a 1,5 millions d'économies à trouver à nouveau, il y a donc un endettement d'1,5 millions pour pouvoir équilibrer le budget. Comme l'a souhaité la présidente, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité mais on n'y arrivera pas sans supprimer des services ; mais rien n'est défini. Il rappelle qu'il ne faut créer aucun service nouveau, tant que l'on ne peut pas déjà assumer ceux qui existent déjà.

Madame BARNAY rappelle que les 1,5 millions correspondent aux charges qui ont explosées ; mais même avec une amélioration notoire il faut noter une diminution de la population, l'inflation galopante, un appauvrissement de la population ce qui engendre des impayés et des hausses de la Banque alimentaire qu'il faudra anticiper pour maintenir nos habitants. Elle pense qu'il faut se recentrer sur une feuille de route et notamment optimiser les équipements, les services.

Madame MONGOUACHON rajoute que les consignes qui lui ont été demandées étaient la maîtrise du budget pour 2023. Elle souligne que dans les pistes de solutions qu'elle a proposées, et elle en assume la responsabilité, car elle pense

qu'en tant que technicienne son rôle est d'alerter et de poser les choses. Elle exprime son inquiétude même si elle ne cible pas telle ou telle commune. Le but est d'interpeller pour dire que c'est compliqué et qu'à un moment donné on ne pourra plus y arriver.

Elle ne voit pas comment faire, soit la CCGAM estime que les services portés par le CIAS sont des services importants pour la population et là on met le budget en face, soit si on est dans un mode dégradé, il faut le dire très précisément pour que l'on sache ce que l'on fait. Elle n'a pas d'autres solutions.

Sur Couches, elle explique que le CIAS va faire l'effort pour que cela fonctionne mais il faut mettre les moyens. Elle évoque les emplois précaires qui ont été titularisés.

Elle rappelle la moyenne d'âge des agents qui est de 47 ans, que ce sont des métiers à pénibilité (donc beaucoup d'arrêts maladie), qu'il y a les revalorisations des Travailleurs Sociaux, des charges supplémentaires (pool véhicule), le RIFSEEP qui ne cesse d'augmenter. Le budget du CIAS représente 78 % de charges de personnel. La masse RH augmente tous les ans d'au moins 2 %. Elle ne sait pas comment faire mieux.

Madame BARNAY pense qu'il faut réfléchir aux services prioritaires à garder et ensuite il faut voir comment on les finance avec les communes et l'intercommunalité. Elle rappelle que les recettes ne cessent de diminuer et il faut trouver des solutions. Elle pense qu'il faudra à un moment faire un choix.

Madame GAUTHEY voulait également alerter les administrateurs par rapport au personnel des structures petite enfance qui souffre énormément ; il y a de plus en plus d'arrêts maladie. On ne trouve pas de remplacement car ce sont des contrats précaires de 20h.

Elle donne l'exemple de la micro-crèche de Couches, où cela fait 5 jours que l'amplitude horaire a été réduite car il y a 4 arrêts sur Epinac/Couches. Elle ajoute que si l'on ne lui donne pas les moyens d'avoir du personnel qui puisse prendre le relais, elle ne peut continuer comme ça car le personnel ne va pas bien. Elle tenait à alerter (d'où ces propositions) ; soit on maintient ses micro-crèches et on met du personnel en face et le nombre d'heures car on est trop à flux tendu, soit on ferme. Elle explique que la PMI est au courant de la situation.

Madame BARNAY rajoute que le problème que l'on constate dans la fonction publique est que lorsque la personne est titularisée, elle se met en arrêt maladie ; ce qui est fort regrettable. Par rapport à la PMI, il faut expliquer que l'on ne trouve pas de personnel qualifié.

Monsieur ALUZE rajoute que c'est une difficulté des petites structures car lorsqu'il manque une personne il manque 25 % du personnel.

Madame MONGOUACHON explique que la gestion d'une équipe en micro-crèche est plus difficile par rapport à une grosse structure.

Monsieur MOUCHE intervient pour expliquer que le rôle des responsables est bien sûr d'alerter mais c'est surtout d'aider à la décision avec des propositions concrètes. Il pense qu'il faut relancer le débat avec une autre méthode pour que les personnes qui ne connaissent pas nos difficultés comprennent (les habitants ou ceux qui utilisent les services). Il pense qu'il faut se poser les questions suivantes : avons-nous besoin de tous les équipements, sinon qu'est-ce que l'on réduit ou que l'on crée ? Il faut définir des lignes politiques claires et les services devront travailler des organisations pour que ce soit le plus rationnel possible. Il sait que nous rencontrons des difficultés à recruter, mais il faut rester positif. Il explique que les impôts vont

augmenter même sans augmentation de la CCGAM. Aujourd'hui pour le même service, les gens vont payer plus cher. Nous n'avons pas la maîtrise des ressources mais pour gérer la masse salariale, il faudra revoir la gestion drastique des services et donner l'exemple de la restauration scolaire qui est de haute qualité sur notre territoire.

Madame GATIER souhaite que l'on parle aussi du public sénior (40 % bientôt) et que les actions pour le maintien à domicile que mènent le CIAS sont subventionnées quasiment à 100%.

Monsieur POIGNANT est étonné de voir que la micro-crèche de Couches ne fonctionne qu'à 70%. Il aurait souhaité être avisé avant.

Madame GATIER ajoute que cela ne veut pas dire que la structure n'a pas d'inscriptions mais que cela varie en fonction des amplitudes horaires.

Monsieur POIGNANT a des retours des habitants qui expliquent qu'il n'y a pas de place dans la structure.

Madame BARNAY pense qu'il faut voir avec les élus, mais il faut avoir tous les tenants et aboutissants.

Madame Gauthey explique que le management dans ces structures est de plus en plus difficile. Elle reste confiante quant à la fréquentation à Couches et normalement en septembre la structure est pleine. Il faut savoir écouter le personnel et les familles, car certaines ne veulent que le matin ou des petits créneaux. La gestion est compliquée.

Monsieur ALUZE rajoute que l'on ne peut pas refuser maintenant des personnes qui ne souhaitent que de petites amplitudes, c'était la vraie difficulté de cette structure.

Madame MONGOUACHON pose la question sur une direction commune CCGAM pour la petite enfance ou un changement sur les autres postes ; centralisation au CIAS, les communes pourraient également reprendre l'aide sociale légale et ne plus avoir de travailleurs sociaux (compte tenu de l'existence de la MDS) Il ne faut pas cibler uniquement la petite enfance qui rapporte des recettes. C'est un choix à faire. Cela prend du temps si des changements sont à faire.

Madame BARNAY rajoute que tout est utile, mais il faut prioriser les choix mais qui paie ?

Monsieur ALUZE rajoute qu'il faut voir ce que coûte chaque service, faire une étude détaillée pour pouvoir prendre une décision.

Madame GATIER souhaite rajouter que les travailleurs sociaux sont déjà débordés et que toutes les communes réorientent régulièrement des situations sur les agents. Elle souligne que le CIAS est entré récemment dans le dispositif VADA et que tout est subventionné et que nous avons été choisis, car nous sommes un territoire pilote.

Monsieur PORCHERET et Monsieur CAYEUX quittent la séance à 19h30.

Madame CHAMINADE à 20h.

Madame BARNAY souhaite terminer sur les accompagnements que l'on a avec le

Département qui vont arriver à la fin et il faut anticiper si nous devons les prendre en charge à 100% (intervenante sociale en gendarmerie).

Madame MONGOUACHON revient sur les agents du CIAS et explique qu'au siège du CIAS nous sommes 8,19 % pour faire le travail social mais ce ne sont pas les mêmes métiers et que c'est peut être là qu'il faut faire des choix.

Madame BARNAY termine le Débat d'Orientations Budgétaires et demande aux administrateurs s'ils ont d'autres questions, des remarques. Elle remercie tous les services qui ont travaillé sur ce DOB en soulignant la maîtrise du budget.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce débat.

### **3°) - ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION N° 3 DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ET DE VEILLE SOCIALE – RECTIFICATION TARIFS 2023**

Madame BARNAY donne lecture du rapport :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 21 février 2023, le Conseil d'Administration du CIAS a approuvé la modification des nouveaux tarifs des repas livrés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

#### **Tarifs**

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas livré.....9,75 €**
- **Demi baguette...(en option).....0,40 €**
- **Potage offert (en option)**

Or, suite à une erreur de calcul le tarif du repas livré n'est pas de 9,75 € mais de 9,96 €.

En effet, la livraison est passée de 3,62 € à 4,46 € et le repas de 5,25 € à 5,50 € **soit un total de 9,96 €.**

Toutefois, la tarification pour les repas hôpitaux reste inchangée **soit 9,71 €** (5,25 € coût du repas et 4,46 € coût de la livraison).

Il vous est donc demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**VALIDER** ces nouveaux tarifs comme suit :

#### **Tarifs 2023 :**

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas livré.....9,96 €**
- **Demi baguette...(en option).....0,40 €**
- **Potage offert (en option)**

Les tarifs pourront évoluer suite à l'adoption d'une délibération du Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois-Morvan.

**APPLIQUER** cette augmentation tarifaire aux usagers des services au 1<sup>er</sup> avril 2023,

**AUTORISER** la signature de tous documents en lien avec le contrat de concession de service – délégation de service public – portage de repas à domicile et veille sociale ; par Madame la Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan ou par délégation Madame La Vice-Présidente,

Madame BARNAY explique que le bon montant avait été donné à l'oral mais qu'il y a eu une erreur dans le rapport.

La modification est adoptée à l'unanimité.

#### 4°) - ENTERINEMENT DES DEMANDES DE SECOURS

Madame GATIER donne lecture du rapport :

Elle explique que suite à la commission permanente du 21 février 2022, 7 dossiers ont été étudiés pour un montant total d'aide de 2 420,35 € en secours.

Madame GATIER demande aux administrateurs de bien vouloir entériner les secours étudiés lors de la commission permanente du 21 février 2022.

Madame BARNAY demandent aux administrateurs s'ils ont des questions.

Monsieur POIGNANT revient sur le problème qui s'était produit avec un administré sur sa commune avec ADMR, il a été contacté par un cadre de l'ADMR à Tournus qui lui a fait part de leurs difficultés et que son alerte a permis de régulariser les relations entre la cuisine centrale et eux.

Madame BARNAY ne trouve pas normal de laisser un repas devant une porte et pense que la DSP n'a pas été respectée et qu'il n'y a pas eu de veille sociale. Elle va rencontrer le Directeur pour en reparler.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance du Conseil d'Administration a été levée à 20h15.

Autun, le -7 AVR. 2023



Marie-Claude BARNAY  
Présidente

du CIAS du Grand Autunois Morvan